

Direction des Etudes
et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 54 du 12 janvier 2018, 14 h 00

Pharo – Salle du conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 8 février 2018

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES (pouvoir), Marcel PASQUINELLI (pouvoir), Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIONO, Christophe BUFFAT (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des usagers :

Nadjma ATTOUMANI, Lyes BELHADJ, Baptiste DAVID, Mehdi ELAMINE (pouvoir), Margot FIEURGAND, Olivier GASTIN (pouvoir), Loïc LE MOUËL, Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Rémi MASRI (pouvoir), Anaïs MATHIAS, Clara MOLHO, Lucas SCHNEIDER, Nina SICARD-BENMEDJAHED, Sophie TESSIER, Peter VON LIGNAU.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD, Alain GARGANI (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 37

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Laurence AMERICI, Pascal CARLIER, Fanny CLAIN, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Sophie LAMOUREUX, Olivier LE METAYER, Odile MOLLARD, Lionel NICOD, Idoya de PONCINS, Caroline SIFFREIN-BLANC.

ORDRE DU JOUR :

Formation / Pédagogie

- Capacités d'accueil – entrée en 1^{er} cycle (pour avis)

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14 h 10.

Il rappelle que cette CFVU constitue la première commission de la mandature étudiante nouvellement élue : chaque membre de l'assemblée est ainsi invité à se présenter.

FORMATION / PEDAGOGIE

Capacités d'accueil – entrée en 1^{er} cycle

Le VP Formation rappelle les éléments de contexte qui justifient l'organisation de cette CFVU exceptionnelle. La mise en œuvre du Plan Etudiants national vise la fin du recours au tirage au sort pour l'accès aux formations de premier cycle pour lesquelles on recense plus de demandes d'inscriptions que de places disponibles. A cette fin, un examen au cas par cas de l'ensemble des dossiers sera désormais pratiqué, examen qui aura pour but d'assurer l'adéquation du profil de chaque candidat à la formation sollicitée. Dans cette perspective, il est nécessaire d'établir et de publier pour chaque formation de premier cycle :

- les attendus associés à la formation : il s'agit d'identifier un ensemble de compétences et de prérequis dont l'acquisition par le candidat sera de nature à attester de la capacité de celui-ci à intégrer la filière



dans des conditions optimales. L'examen du profil de chaque lycéen candidat à une formation supérieure appellera l'avis du conseil de classe de l'EPLE de rattachement, au regard des attendus de la filière. Ce mode opératoire nécessitera donc le développement de liens accrus entre l'université et les établissements secondaires. Les attendus seront déclinés localement pour chaque formation, à partir d'attendus définis au niveau national ; selon le calendrier fixé par la tutelle, les attendus locaux devront être validés par les instances d'AMU au plus tard le 6 mars 2018 ;

- les capacités d'accueil des formations : ces capacités serviront de base à la gestion des flux étudiants entre les différentes filières et, par suite, à la mise en place d'un suivi individualisé de chaque dossier, ce qui permettra d'orienter le lycéen vers le cursus le plus adapté.

Ce processus d'orientation et de suivi individualisé des candidats à l'entrée dans une formation supérieure suppose un outil adéquat : une nouvelle plateforme dénommée Parcoursup se substituera donc prochainement au logiciel Admission Post-Bac (APB).

Le VP Formation précise que cette réforme a vocation à s'accompagner de moyens financiers spécifiques consentis par la tutelle. Ces moyens concerneront les postes de dépenses suivants : moyens associés à une éventuelle augmentation des capacités d'accueil, prise en charge des coûts respectivement engendrés par l'examen des dossiers avant inscription à l'université, par la direction d'études au moyen de laquelle se fera le suivi individualisé de l'étudiant, et par la mise en place de parcours d'accompagnement au bénéfice des étudiants dont le profil l'exigera.

Le vote de ce jour ne portera que sur les capacités d'accueil des formations, ainsi que sur les seules demandes de moyens susceptibles d'être associées à ces capacités.

M. Belhadj doute de l'opportunité de dissocier le vote des capacités d'accueil de celui des attendus. Le VP Formation indique que l'ouverture très prochaine de Parcoursup exige un enregistrement immédiat dans la plateforme des capacités d'accueil définitives des formations. Concernant les attendus, ceux-ci doivent faire l'objet dès maintenant d'une première saisie dans Parcoursup, mais pourront être ajustés par la suite, la date limite du vote correspondant n'intervenant que le 6 mars 2018. Fixée par le Ministère, cette séquence impose donc d'acter dès à présent les capacités d'accueil, alors que l'établissement dispose d'un délai supplémentaire pour affiner la définition des attendus. Ces éléments de calendrier expliquent cette validation en deux temps.

En réponse aux interrogations de Mme Molho, Mme Siffrein-Blanc explicite la réflexion en cours au sein de la FDSP quant à l'éventualité d'adosser un test d'auto-positionnement à la procédure d'admission en première année de licence de droit. Le résultat de ce test demeurerait strictement confidentiel pour l'étudiant. Il ne constituerait donc en aucun cas un élément d'appréciation du dossier, mais en conditionnerait en revanche la recevabilité : il pourrait en effet être demandé au candidat de produire un certificat attestant du fait qu'il aura bien passé le test, démarche sans laquelle la demande d'inscription ne serait alors pas considérée comme valide.

La mise en place du Plan Etudiants fait l'objet de débats nourris au sein de la CFVU.

Ces discussions concernent tout d'abord les conditions de mise en œuvre de la réforme, conditions qui sont marquées par un calendrier excessivement contraint. A cet égard, un consensus se dégage ; le VP Formation souligne d'ailleurs que la CPU travaille actuellement à l'élaboration d'un texte visant à signifier à la tutelle l'agenda trop précipité qui a encadré ces opérations. Dans le prolongement de ce propos, Mme Sicard-Benmedjahed déplore que ce calendrier ne permette pas aux instances de l'établissement de statuer sur la base d'une vision claire des moyens susceptibles d'être alloués pour accompagner la réforme.

Diverses questions de fond relatives au Plan Etudiants sont ensuite soulevées.

M. Koubiti exprime la crainte de voir cette réforme s'accompagner *in fine* d'un processus de sélection généralisé à l'entrée en premier cycle d'études supérieures : il estime en effet que l'introduction même de capacités d'accueil est susceptible d'entraîner cette évolution.

Le VP Formation insiste sur le fait que le Plan Etudiants n'a en aucun cas vocation à déboucher sur une quelconque sélection, mais repose sur des mesures qui se veulent être un dispositif d'accompagnement accru de l'étudiant, non seulement en amont de son inscription, mais aussi en aval.

M. Belhadj présume cependant que l'affectation d'une capacité d'accueil à une filière en tension engendrera mécaniquement un processus de sélection pour l'accès à ladite filière. M. Belhadj considère par ailleurs que le fait d'associer des attendus aux formations induit un déterminisme de nature à invalider l'idée même qu'un bachelier puisse choisir librement sa formation, *a fortiori* s'il s'agit d'une formation en tension.

Le VP Formation rappelle que l'orientation fait partie intégrante des missions du service public d'enseignement supérieur. Or, de nombreux étudiants se fourvoient régulièrement dans le choix de leur cursus universitaire, du fait d'une appréciation erronée de leurs acquis au regard de la filière choisie. M. Carlier ajoute que les erreurs d'orientation peuvent également résulter d'une méconnaissance de la filière par le candidat : au sein de la FSS, cela donne lieu à de nombreux abandons d'études dans les deux premiers mois du premier semestre. Il semble donc opportun de renforcer les dispositifs d'orientation préalables à l'entrée à l'université, et c'est précisément cette démarche qu'entend instaurer le Plan Etudiants. Cela passera notamment par les analyses du conseil de classe de l'EPLE de rattachement, qui aura connaissance des attendus de la formation supérieure sollicitée, et pourra sur cette base engager un dialogue avec le lycéen candidat dès le deuxième trimestre de terminale, c'est-à-dire bien en amont de la finalisation de la procédure d'admission. Le VP Formation observe en outre qu'un candidat dont les prérequis seraient jugés insuffisants en vue d'un accès à la formation souhaitée ne se verrait nullement opposer un refus strict, mais se verrait au contraire proposer un accompagnement lui permettant tout de même d'intégrer la filière. Ce *modus operandi* ne saurait donc en aucun cas être assimilé à une sélection.



M. Belhadj déplore le caractère prescriptif des mesures d'accompagnement susceptibles de conditionner l'inscription d'un candidat dont le profil ne serait pas considéré comme étant en adéquation avec les attendus de la formation. En effet, ces mesures d'accompagnement peuvent présenter une incidence financière pour l'intéressé (financement d'une année d'études supplémentaire pour une licence calibrée sur quatre années calendaires au lieu de trois, introduction dans l'emploi du temps de modules supplémentaires entravant une éventuelle activité salariée...). M. Belhadj considère que l'obtention du baccalauréat constitue le seul prérequis de nature à conditionner la recevabilité pédagogique d'une inscription en premier cycle universitaire.

Le VP Formation ne partage pas ce point de vue, rappelant que les taux actuels de réussite au baccalauréat, s'ils sont extrêmement importants, ne reflètent cependant nullement l'aptitude réelle des lauréats à satisfaire aux exigences d'un cursus supérieur. La seule obtention du baccalauréat ne peut donc pas être analysée par elle-même comme un indicateur prédictif de réussite à l'université. Dès lors, il importe de proposer des dispositifs de remise à niveau efficaces aux étudiants dont le profil l'exige.

L'éventualité de voter une motion relative à la mise en place du Plan Etudiants est discutée.

M. Koubiti expose le projet intersyndical de motion élaboré par les organisations FSU-CGT-FO-Solidaires-UNEF (voir annexe 1). Il en fait lecture en séance, et sollicite un vote de ce texte. Complétant ce propos, M. Cassuto estime que le fait de voter cette motion permettrait de soulever avec plus d'acuité la question des moyens mis à disposition pour la mise en place de la réforme. Il s'agirait, d'une part, d'alerter le Ministère sur l'insuffisance de ces moyens, eu égard au caractère substantiel des dispositifs d'accompagnement dont la réalisation incombe aux universités. D'autre part, une motion fournirait à AMU un levier de négociation plus significatif dans le cadre du dialogue à mener avec la tutelle relativement à l'affectation des moyens supposés soutenir la mise en œuvre du Plan Etudiants.

Relayant la position des instances de la Faculté de Sciences, M. Georgelin fait part à la CFVU des inquiétudes de l'UFR non seulement quant à la mise en œuvre pratique immédiate de ces mesures, mais également quant aux implications à plus long terme de la réforme. M. Georgelin sollicite donc l'ouverture d'un débat, en écho à la motion récemment votée au sein de l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Le VP Formation valide pleinement le principe d'un débat en CFVU relativement au Plan Etudiants ainsi qu'aux objections susceptibles d'être formulées à l'égard de celui-ci. Il indique cependant qu'aucune motion ne sera votée ce jour. Le projet de motion intersyndicale décliné plus haut fait état de moyens insuffisants, ce que réfute le VP Formation. En effet, la mise à disposition de moyens supplémentaires associés à l'éventuelle augmentation des capacités d'accueil est avérée : ces moyens ont vocation à être distribués par le Rectorat, avec lequel le dialogue de gestion connaît des avancées significatives. Pour ce qui est des charges correspondant respectivement à l'examen préalable des dossiers, à la direction d'études et à la mise en place des dispositifs d'accompagnement, des moyens devraient être alloués directement par le Ministère, mais dans des proportions encore inconnues à ce jour. En tout état de cause, il serait pour l'heure prématuré de conclure d'ores et déjà à une insuffisance des moyens, alors même que ceux-ci ne sont pas encore entièrement définis. De plus, une prise de position institutionnelle contre le Plan Etudiants invaliderait la participation de l'établissement au dispositif, ce qui suppose concrètement que les formations d'AMU ainsi que les capacités d'accueil associées ne seraient pas saisies dans Parcoursup : cela aurait pour conséquence pratique l'impossibilité d'enregistrer des inscriptions administratives en première année. Cette situation serait donc extrêmement dommageable aux bacheliers 2018.

Le VP Formation détaille ensuite la méthodologie adoptée pour les calculs des capacités d'accueil soumises au vote d'une part, et pour les éventuelles demandes de moyens associés d'autre part (éléments récapitulés dans les tableaux présentés en annexe 2 au présent procès-verbal).

Les capacités d'accueil proposées peuvent être fixées par mention, par site au sein d'une même mention, par portail, ou par site au sein d'un même portail.

Les capacités d'accueil ont été définies sur la base d'une valeur de référence permettant de quantifier l'effectif étudiant préexistant (EEP) de la mention, du site ou du portail concernés. Dans les développements ci-après, cette valeur de référence sera désignée par l'acronyme EEP susmentionné. Elle se déclinera sous les deux modalités suivantes :

- EEP-M lorsqu'elle sera fixée au niveau d'une mention ou d'un site au sein d'une mention donnée ;
- EEP-P lorsqu'elle sera fixée au niveau d'un portail ou d'un site au sein d'un portail donné.

La valeur de référence EEP, et par suite sa déclinaison en EEP-M ou EEP-P selon le cas, figure dans la colonne n° 6 de chacun des tableaux joints en annexe 2 au présent procès-verbal.

Correspondant à une mention ou à un site d'enseignement au sein d'une mention, l'indice EEP-M est calculé selon deux méthodes exclusives l'une de l'autre, distinctes selon le cas :

A) Pour les formations ou sites dont l'effectif n'a pas été en augmentation constante au cours des trois dernières années universitaires, la valeur EEP-M retenue correspond au nombre moyen d'inscriptions administratives calculé sur ces trois dernières années ;

B) Pour les formations ou sites dont l'effectif a été en augmentation constante au cours des trois dernières années universitaires, la valeur EEP-M retenue correspond à l'effectif maximal constaté sur cette période, c'est-à-dire au nombre d'inscriptions administratives recensées au titre de l'année universitaire 2017/2018.



Correspondant à un portail (considéré dans son ensemble ou décliné par site), l'indice EEP-P consolidé résulte de la somme des indices EEP-M respectivement associés aux mentions qui sont intégrées audit portail/site de portail (les indices EEP-M des mentions concernées étant alors calculés selon les modalités fixées dans les alinéas A) et B) ci-dessus).

Si le portail et les mentions afférentes sont déployés sur plusieurs sites géographiques, cette même méthodologie s'applique à l'échelle de chaque site. Dans les tableaux présentés en annexe 2 au procès-verbal, l'EEP-P des sites de portails peut selon cas :

- être directement saisi, sans détail des EEP-M constitutifs (cas de la FEG) ;
- ne pas figurer en tant que tel : l'EEP-P est alors obtenu par la somme des EEP-M des mentions relevant du site de portail (cas de l'UFR Sciences).

Le VP Formation détaille le traitement spécifique des mentions se trouvant rattachées à plusieurs portails. Dans ce cas, l'hypothèse a été retenue que l'effectif total de la mention était réparti de manière uniforme entre chacun des portails de rattachement, et ce au titre de chacune des trois dernières années universitaires prises en considération pour le calcul de l'EEP.

Concernant la détermination des capacités d'accueil, les principes directeurs ci-après ont prévalu.

Il a été fait en sorte que les capacités d'accueil proposées reconduisent *a minima* :

- l'EEP-M pour les mentions et pour les sites relevant d'une même mention ;
- l'EEP-P pour les portails, que ceux-ci soient considérés dans leur ensemble ou déclinés par sites.

Ces orientations ont été mises en œuvre selon le cadre suivant :

- Une augmentation de la capacité d'accueil par rapport à l'EEP a systématiquement été proposée si la filière, le site ou le portail se trouvaient en mesure d'absorber cette augmentation sans attribution de moyens supplémentaires : c'est par exemple le cas des formations au sein desquelles on a pu constater des salles de TD non saturées ;

- Pour certaines filières, sites ou portails, un accroissement de la capacité d'accueil par rapport à l'EEP ne pouvait être envisagé que sous réserve de moyens supplémentaires. Ces cas ont donc fait l'objet de deux *scenarii* distincts possibles qui figurent dans les documents présentés en annexe 2 au présent procès-verbal :

- En l'absence de moyens spécifiques additionnels, la capacité d'accueil reproduit l'EEP ;
- Si des moyens spécifiques additionnels sont effectivement consentis, la capacité d'accueil se trouve augmentée par rapport à l'EEP.

Les choix méthodologiques développés ci-dessus impliquent la réalisation de trois situations distinctes dans les tableaux présentés en annexe 2 au procès-verbal :

- Cas de figure n° 1 – L'entité formation/site/portail est en mesure d'absorber une augmentation de la capacité d'accueil par rapport à l'EEP sans moyens supplémentaires : la capacité d'accueil est effectivement augmentée par rapport à cet EEP, et ce à moyens constants ;

- Cas de figure n° 2 – L'entité formation/site/portail n'est pas en mesure d'absorber une augmentation de la capacité d'accueil par rapport à l'EEP sans moyens supplémentaires, et ces moyens ne sont pas attribués : la capacité d'accueil reconduit à l'identique l'EEP ;

- Cas de figure n° 3 – L'entité formation/site/portail n'est pas en mesure d'absorber une augmentation de la capacité d'accueil par rapport à l'EEP sans moyens supplémentaires, et ces moyens sont attribués : la capacité d'accueil est augmentée par rapport à l'EEP.

Les colonnes n° 8 et 9 des tableaux joints en annexe 2 au procès-verbal ne sont opérantes que pour les formations/sites/portails relevant des cas de figure n° 2 et 3 déclinés ci-dessus (situations dans lesquelles l'affectation de moyens additionnels conditionne l'augmentation de la capacité d'accueil par rapport à l'EEP).

Sur la base des éléments développés ci-dessus, le VP Formation décrit les tableaux correspondant respectivement à chaque composante.

Les cas des filières PES (Préparation aux Etudes Scientifiques) et AMNS (Année de Mise à Niveau Scientifique) de l'UFR Sciences sont développés de manière plus approfondie. Il s'agit de parcours auxquels la composante a souhaité donner une existence propre, sans les intégrer à d'autres filières de licence. Le parcours PES vise la remise à niveau de bacheliers scientifiques présentant des résultats insuffisants pour permettre la validation d'un cursus scientifique supérieur. M. Georgelin indique que cette filière PES se caractérise par la validation d'un niveau L1 échelonnée sur deux années universitaires calendaires, avec accompagnement pédagogique supplémentaire. L'ouverture de ce parcours PES a été décidée indépendamment des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan Etudiants du MESRI. Le parcours PES figurera dans l'application Parcoursup. L'inscription dans cette formation a vocation à résulter d'une démarche volontaire du candidat, sans considération des aménagements spécifiques susceptibles de lui être imposés s'il ne devait pas satisfaire aux attendus associés à la filière de son choix. Dans la mesure où le parcours PES suppose la validation du niveau L1 en deux ans, une négociation a été menée à bien auprès du CROUS, afin que cette disposition n'entame pas les éventuels droits à bourse sur critères sociaux des étudiants inscrits dans la filière. Quant au parcours AMNS, il est destiné aux titulaires d'un baccalauréat ne relevant pas de la filière scientifique, mais qui souhaiteraient cependant s'orienter vers un cursus supérieur scientifique. Cette filière ne sera pas ouverte dans Parcoursup. Une réflexion est en cours au sein de la composante afin de déterminer dans quelle mesure le parcours AMNS doit ou non relever des dispositifs d'accompagnement imposés à un candidat ne satisfaisant pas aux attendus. Ces débats internes à l'UFR Sciences ne sont à ce jour pas achevés et nécessiteraient en principe un délai supplémentaire : c'est sur cette proposition que se fondait la demande formulée



en début de séance par M. Georgelin d'ouvrir une discussion en CFVU dans le prolongement de la motion votée au sein de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

En écho aux propos ci-dessus, le VP Formation note que le fait de permettre un accès aux parcours d'accompagnement et/ou de remise à niveau sur la seule base du volontariat peut conduire à ce que ces parcours n'atteignent finalement pas le public cible initialement visé.

Les moyens qui ont vocation à être consentis par la tutelle sont ensuite précisés.

Ces moyens se composent de deux volets distincts. Le premier volet correspond à un montant de masse salariale visant à financer des supports de postes ; le second volet est quant à lui constitué d'une enveloppe d'heures complémentaires quantifiée en euros (enveloppe équivalant au financement d'un poste d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche – ATER – pour une année universitaire).

M. Koubiti s'interroge sur la pérennité de ces financements. Le VP Formation indique que la masse salariale correspondant à l'ouverture de postes représentera bien un financement pérenne. Concernant l'enveloppe d'heures complémentaires, celle-ci ne vaut que pour 2018/2019, l'établissement n'ayant pas de visibilité au-delà de cette échéance quant au maintien de ces crédits. En l'absence de planification pluriannuelle de ce type de financement, il est probable que les capacités d'accueil dans les formations de premier cycle aient vocation à être votées annuellement par l'établissement ; ce mode opératoire reste toutefois à confirmer.

M. Koubiti envisage l'éventualité selon laquelle la totalité des onze postes demandés à la tutelle en appui à l'augmentation des capacités d'accueil ne serait pas accordée : il demande quelle serait la position d'AMU dans cette hypothèse. Le VP Formation rappelle que le vote de ce jour déclinera des capacités d'accueil différenciées, selon que l'établissement aura obtenu ou pas les moyens afférents : si les moyens accordés ne sont pas à la hauteur de ce qui est sollicité, les capacités d'accueil opposables seront les capacités minimales proposées dans les documents soumis au vote de ce jour (voir fichiers en annexe 2).

M. Belhadj relaie devant la CFVU l'insatisfaction de l'UNEF quant aux modalités de mise à disposition des moyens décrits ci-dessus. Outre l'insuffisance de ces moyens, M. Belhadj déplore le fait que ceux-ci ne soient pas assurés de manière pérenne. Cette orientation suggère une politique nationale qui ne privilégie que faiblement le réinvestissement des deniers publics dans l'université française, alors même que le constat de multiples filières en tension au cours des dernières années devrait conduire à consacrer des ressources substantielles et durables au service public d'enseignement supérieur.

Mme Siffrein-Blanc tient à souligner le fait qu'AMU se positionne dans un sens extrêmement favorable aux étudiants, étant donné la situation de sous-encadrement dans laquelle se trouvent certaines filières universitaires. Pour ces filières, l'augmentation de la capacité d'accueil par rapport à l'effectif antérieur est entièrement conditionnée par l'octroi de moyens additionnels, position qu'AMU assume pleinement auprès de la tutelle. En cela, l'établissement porte la demande des étudiants ; pour la plupart des formations, les capacités d'accueil sont d'ailleurs augmentées par rapport à l'existant, et ce même sans moyens supplémentaires. Cette posture constitue à l'évidence un signal très positif à l'égard de la communauté étudiante.

La question du sous-encadrement pédagogique évoquée ci-dessus est plus amplement discutée.

Mme Bonnardel remarque qu'il s'agit d'une problématique particulièrement prégnante au sein de la filière Psychologie. A cet égard, elle juge insuffisants les moyens ici demandés. Le VP Formation rappelle que les demandes de moyens à voter ce jour ne concernent que l'accompagnement d'une éventuelle augmentation des capacités d'accueil, dans le cadre strict de la mise en œuvre du Plan Etudiants. Ce Plan Etudiants ne saurait par lui-même remédier au sous-encadrement constaté antérieurement pour certaines formations : d'autres leviers doivent être actionnés pour répondre à ce problème. Il importe d'éviter toute confusion quant à la destination des moyens ici sollicités, afin d'assurer la crédibilité de l'établissement dans le dialogue de gestion engagé avec la tutelle.

M. Georgelin tient à nuancer les notions de sous-encadrement et de sur-encadrement. Evoquant le cas du secteur Sciences et Technologies, il rappelle que les formations de ce secteur évoluent dans un contexte fortement concurrentiel. En effet, les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) sont extrêmement attractives du fait notamment de l'encadrement pédagogique très confortable qu'elles offrent à leurs étudiants. Un taux d'encadrement semblant élevé en valeur absolue pourrait être constaté au titre de l'UFR Sciences : cette donnée ne saurait cependant être interprétée que de manière relative, au regard du taux d'encadrement qui caractérise des formations telles que les CPGE. Compte tenu de cette situation, l'UFR Sciences sollicitera probablement des moyens plus substantiels lors de la prochaine phase de mise en œuvre du Plan Etudiants, cette future étape permettant de négocier des financements dédiés à l'examen des dossiers, à la direction d'études, et au suivi des parcours d'accompagnement pédagogique à destination des étudiants qui le nécessiteront. Dans le sens de ce propos, M. Cassuto ajoute qu'il ne saurait être question d'imposer aux universités un suivi des étudiants identique à ce que pratiquent les CPGE, alors que les ressources humaines et financières ne sont manifestement pas de la même ampleur.

Abordant les modalités concrètes de mise en œuvre de cette réforme, Mme Molho sollicite de plus amples précisions quant à la gestion des flux étudiants, notamment pour les formations susceptibles d'être en tension. Elle demande comment s'articuleraient, dans un tel cas, la liste principale (LP) des admis dans la formation d'une part, et la liste complémentaire (LC) des candidats en attente d'autre part. Mme Molho s'interroge plus particulièrement sur les critères qui seraient pris en considération pour le classement et le départage des candidats de la LC. Le VP Formation indique que l'établissement ne dispose à ce jour d'aucune information relativement à cette question. Les



candidatures devraient selon toute logique être classées par la filière ; un nombre de candidatures supérieur à la capacité d'accueil devrait engendrer la production d'une LC, et d'éventuels désistements survenant au titre de la LP devraient conduire à faire appel aux candidats classés en LC. Les éléments pris en compte dans ce processus demandent cependant à être clarifiés : à cet égard, la qualité académique du dossier ne constituera pas le seul critère de classement. Il est possible que les éléments du dossier examinés concernent par exemple certains aspects extrascolaires, ou encore l'avis du conseil de classe du lycée.

Dans la perspective de ces opérations, Mme Siffrein-Blanc insiste sur l'importance du paramétrage de l'outil que constituera Parcoursup.

M. David demande quelles mesures sont prévues pour le suivi des candidats qui, en raison de leur classement défavorable dans une formation en tension, n'obtiendraient pas la filière de leur choix. Le VP Formation indique que des dispositifs nationaux sont envisagés pour répondre à cette situation ; pour le domaine des STAPS par exemple, de nouvelles filières pourraient notamment être ouvertes (BTS...). Au niveau d'AMU, tout est cependant mis en œuvre pour éviter ce cas de figure. Les capacités d'accueil de la filière STAPS, régulièrement en tension, ont été augmentées par rapport à l'effectif préexistant, et pourraient l'être encore davantage si les moyens demandés sont effectivement accordés. M. Collomp observe par ailleurs que les capacités d'accueil globales de la plupart des composantes sont significativement revues à la hausse, et ce généralement sans demande de moyens additionnels (augmentation de 24,5 % pour l'UFR ALLSH, de 32 % pour l'UFR Sciences, de 28 % pour l'IMPGT).

M. David souligne le fait que les mesures adossées au Plan Etudiants nécessitent dans leur ensemble un dialogue accru avec les EPLE : il semble indispensable d'approfondir cette piste. Le VP Formation ainsi que M. Bard souscrivent conjointement à ce propos. M. Collomp ajoute que de prochains échanges seront, en tout état de cause, indispensables autour de la question de la fiche-avenir : dans cette perspective, le Rectorat organisera des rencontres avec les professeurs principaux entre fin janvier et début février 2018, dans toute l'académie.

Le VP Formation rappelle que la préparation des éléments à soumettre au vote de ce jour a appelé un travail considérable de l'ensemble des acteurs concernés, et ce dans un calendrier extrêmement contraint. A cet égard, il remercie tout particulièrement M. Collomp, Vice-président délégué à la Formation Initiale, le Pôle Scolarité de la DEVE, et l'ensemble des composantes.

Divers membres de la CFVU s'expriment ensuite afin d'expliquer leur vote et/ou de développer la position de l'organisation qu'ils représentent.

M. Koubiti juge insuffisants les moyens sollicités auprès de la tutelle dans la perspective de déterminer les capacités d'accueil : il émettra un avis défavorable dans le cadre du vote de ce jour.

Exprimant la position du SNTES, Mme Delorge constate l'effort notable de l'établissement en vue d'augmenter les capacités d'accueil par rapport à l'effectif étudiant préexistant : le SNTES se montrera attentif à ce que cette évolution ne se fasse pas au détriment des conditions de travail des personnels. Mme Delorge déplore par ailleurs que ce probable accroissement des flux étudiants n'ait pas été anticipé dans le cadre du Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH) d'AMU : le calibrage des moyens humains à prévoir aurait pu être plus finement défini. Le VP Formation remarque que les facteurs démographiques susceptibles d'induire une augmentation de la population étudiante ont bien été pris en considération dans le cadre du SDRH. Quant aux mesures récemment engagées par la tutelle, celles-ci n'ont en effet pas pu être intégrées aux réflexions du SDRH, qui s'est déroulé avant le lancement du Plan Etudiants.

Mme Sicard-Benmedjahed identifie des points positifs dans les dispositions associées au Plan Etudiants. Elle note en effet que cette réforme favorise une individualisation des parcours, notamment par la mise en place de dispositifs pédagogiques conçus en adéquation avec le profil de chaque étudiant.

Mme Molho relaie la position des élus étudiants de la FAMI-Interasso, indiquant qu'un vote favorable sera émis car les capacités d'accueil proposées sont égales ou supérieures à l'effectif étudiant préexistant des formations. Pour autant, les élus de la FAMI-Interasso se montreront attentifs aux moyens qui seront effectivement mis à disposition pour soutenir cette réforme : les conditions d'encadrement pédagogique feront l'objet d'une vigilance particulière.

M. Schneider souhaiterait que les différents éléments soumis à discussion fassent l'objet de votes dissociés multiples. Le VP Formation précise que le vote sera opéré en une fois, sur l'ensemble des points débattus.

M. Belhadj indique donc que les représentants de l'UNEF n'approuveront pas les documents présentés au vote car certaines capacités d'accueil proposées :

- dépendent de financements qui ne sont pas assurés à ce jour, et dont le périmètre final n'est pas réellement garanti. Il semble donc inopportun de spéculer sur l'attribution de moyens hypothétiques ;
- sont insuffisantes, les moyens demandés étant, en tout état de cause, trop peu substantiels pour permettre un accroissement significatif de ces capacités.

Relayant la position de l'UNI, M. Le Mouël émettra un vote favorable, les capacités d'accueil proposées ayant manifestement été élaborées dans le sens de l'intérêt des bacheliers et des étudiants.



Avant qu'il ne soit procédé au vote, deux corrections sont sollicitées :

- La licence MIASHS (Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales) est co-portée par les UFR Sciences et FEG. Les documents à voter n'ont été renseignés que pour le site de cette licence correspondant à l'UFR Sciences, et non pour le site correspondant à la FEG. Il conviendra de compléter le fichier pour ce qui concerne la FEG (site : Aix-en-Provence) : la capacité d'accueil associée s'élève à 80 ;

- Pour l'UFR ALLSH, la capacité d'accueil sans moyens spécifiques additionnels correspondant à la filière LLCER Hébreu Etudes Juives ne s'élève pas à 35 mais à 20 : cette correction devra être effectuée.

Vote

Sous réserve des deux corrections déclinées dans le paragraphe précédant le présent vote, la CFVU émet un avis favorable :

- **aux capacités d'accueil 2018 proposées par l'établissement en application du Plan Etudiants (capacités sans moyens spécifiques additionnels d'une part, et capacités avec moyens spécifiques additionnels d'autre part). Ces capacités d'accueil peuvent concerner :**

- **une mention de premier cycle considérée dans son ensemble ;**
- **un site géographique de déploiement d'une mention donnée ;**
- **un portail de formation considéré dans son ensemble ;**
- **un site géographique de déploiement d'un portail de formation donné ;**

- **aux demandes de moyens spécifiques additionnels formulées par l'établissement auprès de la tutelle pour l'année universitaire 2018/2019. Ces moyens sont demandés au seul titre des capacités d'accueil proposées, sans considération des financements qui pourraient être sollicités par ailleurs aux titres respectifs de l'examen et du classement des dossiers de candidature, de la direction d'études et de la mise en place de parcours d'accompagnement.**

Les éléments intégrés au présent vote figurent dans les colonnes n° 7 à 9 des tableaux présentés en annexe 2 au présent procès-verbal.

Cet avis favorable est émis par 33 voix pour et 4 voix contre.

Le VP Formation rappelle que les moyens prévus pour accompagner la réforme sont constitués, outre les supports de postes, d'une enveloppe d'heures complémentaires quantifiée en euros. Si le nombre de candidatures en premier cycle à AMU venait à dépasser les effectifs prévisionnels envisagés dans le cadre des présentes capacités d'accueil, l'établissement renégocierait alors auprès de la tutelle les moyens mis à disposition. Dans l'hypothèse où certaines formations se trouveraient effectivement en tension à l'issue du processus d'admission, toute augmentation des capacités d'accueil ne pourrait être actée par l'établissement que sous réserve d'un nouveau transfert de moyens additionnels. L'ensemble de ce processus se fera donc à la faveur d'un étroit dialogue de gestion avec le Rectorat. Le VP Formation soumet cette position d'établissement au vote de la CFVU (voir annexe 3).

Avant qu'il ne soit procédé à ce vote, le texte présenté en annexe 3 au procès-verbal fait l'objet des corrections suivantes, soulignées ci-après :

L'Université et le Rectorat suivront conjointement l'évolution des candidatures sur la plateforme PARCOURSUP jusqu'à la fin du processus d'admission. Des augmentations de capacités d'accueil en première année pourraient être proposées [...].

Vote

Sous réserve des corrections mentionnées dans le paragraphe précédant le présent vote, la CFVU émet à l'unanimité un avis favorable à la position d'établissement détaillée dans le texte porté en annexe 3 au présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 16 h 18.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



Motion

L'intersyndicale (FSU, CGT, FO, Solidaires, Unef) de l'université d'Aix-Marseille réaffirme son attachement au libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur public et regrette les nouvelles modalités choisies pour l'organiser.

Alors que la loi « relative à l'orientation et à la réussite des étudiants » n'a pas encore été adoptée par le Parlement, le ministère oblige l'université à mettre en place une réforme dans le flou et l'urgence au détriment de ses autres missions.

Les universités ont à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre. C'est là tout le sens de leur mission. Mais pour atteindre cet objectif, il leur faut des moyens qui en dépit de l'augmentation du nombre d'étudiants eux n'augmentent pas.

Nous concevons mal comment l'établissement pourrait mettre en place, sans moyens adéquats, et dans un délai très court, un accompagnement personnalisé des étudiants.

Afin de continuer à défendre le service public universitaire français, L'intersyndicale (FSU, CGT, FO, Solidaires, Unef) de l'université d'Aix-Marseille refuse de mettre en place cette réforme de l'accès à l'université et interpelle le ministère pour que soient accordés aux universités les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer leurs missions.

Nous appelons les Conseils des autres établissements à adopter cette position qui nous apparaît la seule responsable en cette période d'incertitude législative.

Marseille le 12 janvier 2018

ALLSH - Capacités d'accueil Parcoursup 2018									
Formations	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017-2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels	Moyens spécifiques additionnels demandés pour l'année universitaire 2018/2019 (hors examen et classement des dossiers ; hors direction d'études ; hors parcours d'accompagnement)	
Arts plastiques	Aix-en-Provence	288	229	204	240	245			
LEA Anglais-Allemand	Aix-en-Provence	43	51	44	46	70			
LEA Anglais-Arabe	Aix-en-Provence	67	52	67	62	70			
LEA Anglais-Chinois	Aix-en-Provence	52	50	64	55	70			
LEA Anglais-Espagnol	Aix-en-Provence	345	282	304	310	350			
LEA Anglais-Italien	Aix-en-Provence	105	85	78	89	105			
LEA Anglais-Portugais	Aix-en-Provence	39	27	33	16	35			
LEA Anglais-Russe	Aix-en-Provence	23	33	22	26	35			
LEA Anglais-Coréen	Aix-en-Provence	Création 2018/2019					35		
LEA Anglais-Roumain	Aix-en-Provence	Création 2018/2019					35		
LEA Anglais-Turc	Aix-en-Provence	Création 2018/2019					35		
LEA Anglais-Japonais	Aix-en-Provence	67	94	121	121	121	146	1 MCF	
LLCER Japonais	Aix-en-Provence	87	59	89	78	78	103		
LLCER Allemand	Aix-en-Provence	6	9	5	7	35			
LLCER Anglais	Aix-en-Provence	352	314	401	356	356			
LLCER Arabe	Aix-en-Provence	76	35	40	50	70			
LLCER Chinois	Aix-en-Provence	18	15	11	15	35			
LLCER Espagnol	Aix-en-Provence	63	74	78	78	105			
LLCER Hébreu Etudes juives	Aix-en-Provence	Création 2018/2019					35		
LLCER Italien	Aix-en-Provence	38	22	40	33	70			
LLCER Portugais	Aix-en-Provence	13	9	5	9	35			
LLCER Russe	Aix-en-Provence	6	8	5	6	35			
LLCER Trilangue	Aix-en-Provence	115	152	184	150	140			
Psychologie	Aix-en-Provence	967	1026	1024	1006	1006	1100	2 MCF + équivalent MS 2 ATER	
Psychologie (FOAD)		124	159	91	125	125			
Portail Archéologie - Histoire - Histoire de l'art (création)	Aix-en-Provence								
Histoire		109	100	114	107	303			
Histoire de l'art et archéologie		118	132	155	155				
Portail Histoire - Géographie (création)	Aix-en-Provence								
- Histoire		109	100	114	107	186			
- Géographie et aménagement		32	33	45	37				
Portail Lettres - Arts du spectacle - Musicologie (création)	Aix-en-Provence								
- Lettres		59	68	69	65	260			
- Arts du spectacle		L3 désuspendue			0				
- Musicologie		101	84	109	98				
Portail Philosophie - Anthropologie - Lettres (création)	Aix-en-Provence								
- Philosophie		30	41	30	33	191			
- Anthropologie		43	60	51	51				
- Lettres		59	68	69	65				

Formations	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017-2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels	Moyens spécifiques additionnels demandés pour l'année universitaire 2018/2019 (hors examen et classement des dossiers ; hors direction d'études ; hors parcours d'accompagnement)
Portail Sciences de l'homme et de la société (Anthropologie - Géographie et aménagement - Histoire - Sociologie) (création)	Aix-en-Provence							
- Anthropologie		43	60	51	51	356		
- Géographie et Aménagement		32	33	45	37			
- Histoire		109	100	114	107			
- Sociologie	59	63	85	69				
Portail Sciences du langage - Lettres (création)	Aix-en-Provence							
- Sciences du langage		36	48	39	41	122		
- Lettres	59	68	69	65				
Portail Sociologie - Philosophie - Sciences de l'éducation - Sciences du langage (Création)	Aix-en-Provence							
- Sociologie		59	63	85	69	369		
- Philosophie		30	41	30	33			
- Sciences de l'éducation		L3 désuspendue			0			
- Science du langage	36	48	39	41				
DEUST Formation de base aux métiers du théâtre	Aix-en-Provence	38	31	31	33	45		

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

* Année 2017-2018, en cas d'augmentation constante des IA lors des 3 dernières années

Les chiffres d'effectifs sont ventilés à parts égales dans les portails auxquels participe la mention

FDSP - Capacités d'accueil Parcoursup 2018

Formations	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels	Moyens spécifiques additionnels demandés pour l'année universitaire 2018/2019 (hors examen et classement des dossiers ; hors direction d'études ; hors parcours d'accompagnement)
Droit	Aix-en-Provence	1168	1164	1280	1204	1204	1304	1 MCF + équivalent MS d'1 ATER
Droit	Marseille	831	780	675	762	762	862	
Droit	Arles	109	95	96	100	100		

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

FEG - Capacités d'accueil Parcoursup 2018

Formations	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels	Moyens spécifiques additionnels demandés pour l'année universitaire 2018/2019 (hors examen et classement des dossiers ; hors direction d'études ; hors parcours d'accompagnement)
Portail Administration économique et sociale - Economie et Gestion - Gestion (création)	Aix-en- Provence	475	544	527	515	515	575	1 PRAG
Portail Administration économique et sociale - Economie et Gestion - Gestion (création)	Marseille	409	483	476	456	456	536	

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

* Année 2017-2018, en cas d'augmentation constante des IA lors des 3 dernières années

STAPS - Capacités d'accueil 2018 Parcoursup

Formation	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels	Moyens spécifiques additionnels demandés pour l'année universitaire 2018/2019 (hors examen et classement des dossiers ; hors direction d'études ; hors parcours d'accompagnement)
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives-Tronc commun	Gap	69	81	88	79	80	100	3 PRAG + 3 MCF
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives-Tronc commun	Marseille	456	473	481	470	500	570	
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives- Cursus Master Ingénierie	Marseille	17	22	22	22	15 (+ 7)		

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

* Année 2017-2018, en cas d'augmentation constante des IA lors des 3 dernières années

IMPGT - Capacités d'accueil Parcoursup 2018

Formation	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels
Administration publique - parcours type Management Public	Aix-en-Provence	78	66	78	74	95	

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

IUT - Capacités d'accueil Parcoursup 2018

Formation	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels
Génie biologique Option agronomie et option génie de l'environnement	Digne-les-Bains	62	87	85	78	78	
Gestion administrative et commerciale des organisations	Digne-les-Bains	49	65	63	59	56	
Gestion des entreprises et des administrations	Gap	74	79	78	77	84	
Chimie	Marseille	96	97	93	95	104	
Chimie - en apprentissage	Marseille	13	10	9	11	24	
Génie chimique génie des procédés	Marseille	50	51	41	47	52	
Génie électrique et informatique industrielle	Marseille	86	107	90	94	104	
Génie électrique et informatique industrielle - en apprentissage	Marseille	13	21	15	16	24	
Génie thermique et énergie	Marseille	69	65	78	70	78	
Mesures physiques	Marseille	91	92	92	92	104	
Réseaux et télécommunications Site de Luminy	Marseille	52	52	59	59	52	
Gestion des entreprises et des administrations	Marseille	114	117	121	121	112	
Techniques de commercialisation	Marseille	61	66	56	61	56	
Techniques de commercialisation - en apprentissage	Marseille					12	
Génie électrique et informatique industrielle	Salon-de-Provence	62	62	73	73	78	
Hygiène Sécurité Environnement	La Ciotat	96	107	102	102	104	
Informatique	Arles	53	50	58	54	52	

Formation	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels
Métiers du multimédia et de l'internet	Arles	55	59	56	57	52	
Génie mécanique et productique	Aix-en-Provence	89	96	103	103	104	
Génie mécanique et productique - en apprentissage	Aix-en-Provence	16	21	18	18	24	
Informatique	Aix-en-Provence	128	106	111	115	104	
Carrières sociales Option gestion urbaine	Aix-en-Provence	84	67	73	75	84	
Gestion des entreprises et des administrations	Aix-en-Provence	130	119	126	125	140	
Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage	Aix-en-Provence	25	26	28	28	24	
Gestion logistique et transport	Aix-en-Provence	90	75	76	80	84	
Information communication Option métiers du livre et du patrimoine	Aix-en-Provence	54	62	56	57	56	
Techniques de commercialisation	Aix-en-Provence	106	118	119	119	112	
Techniques de commercialisation - en apprentissage	Aix-en-Provence	38	36	46	40	48	

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

* Année 2017-2018, en cas d'augmentation constante des IA lors des 3 dernières années

PACES - Capacités d'accueil Parcoursup 2018							
Formation	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels
PACES (Médecine + Pharmacie + Odontologie + Maïeutique (sage-femme) + préparation entrée Institut Masso- kinésithérapie et Manipulateurs radio)	Marseille	1757	1644	1759	1720	2045	

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

SCIENCES - Capacités d'accueil Parcoursup 2018							
Formations	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017-2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels
Portail René Descartes (création)	Aix-en- Provence						
Informatique		59	61	67	67	140	
Mathématiques		47	41	45	44		
Physique		31	31	27	30		
Mécanique		L3 désuspendue					
Portail Marie Curie (création)	Aix-en- Provence						
Chimie		30	29	31	30	140	
Physique		31	31	27	30		
Sciences pour l'ingénieur Sciences et Technologies		44	83	68	65		
Portail Louis Pasteur (création)	Aix-en- Provence						
Chimie		30	29	31	30	140	
Sciences de la Vie		123	106	85	105		
Sciences de la vie et de la terre		62	69	60	64		
Sciences sanitaires et sociales		9	16	16			
Portail René Descartes (création)	Marseille - site de Luminy						
Informatique		51	46	84	60	140	
Mathématiques		30	46	32	36		
Physique		42	29	51	41		
Mécanique		L3 désuspendue					
PES						30	
Portail Louis Pasteur (création)	Marseille - site de Luminy						
Chimie		32	26	27	28	140	
Sciences de la Vie		145	136	177	153		
Sciences de la vie et de la terre		94	92	96	94		
Sciences sanitaires et sociales							
PES						30	
Portail René Descartes (création)	Marseille - site de Saint Charles						
Informatique		89	86	89	88	140	
Mathématiques		98	79	85	87		
Physique		18	23	22	21		
Mécanique		L3 désuspendue					
PES						30	
Portail Marie Curie (création)						

Chimie	Marseille - site de Saint Charles	23	28	28	28	140
Physique		18	23	22	21	
Sciences pour l'ingénieur		69	68	63	67	
Sciences et Technologies						
PES					30	
Portail Louis Pasteur (création)						
Chimie	Marseille - site de Saint Charles	23	28	28	28	140
Sciences de la Vie		238	244	230	237	
Sciences de la vie et de la terre		88	97	104	104	
Sciences sanitaires et sociales						
PES					30	
Portail Marie Curie (création)						
Chimie	Marseille - site de Saint Jérôme	29	24	24	26	140
Physique		17	22	20	20	
Sciences pour l'ingénieur		69	68	63	67	
Sciences et Technologies						
PES					30	
Portail René Descartes - Formation à distance (création)						
Informatique		18	33	54	54	200
Mathématiques		35	41	41	39	
Physique		24	28	33	33	
Mécanique		L3 désuspendue				
Portail Marie Curie - Formation à distance (création)						
Chimie		5	12	9	9	200
Physique		24	28	33	33	
Sciences pour l'ingénieur						
Sciences et Technologies						
Portail Louis Pasteur - Formation à distance (création)						
Chimie		5	12	9	9	200
Sciences de la Vie		87	142	162	130	
Sciences de la vie et de la terre		24	28	33	33	
Sciences sanitaires et sociales						
Sciences et Humanités	Marseille - site de Saint Charles	54	60	61	61	60
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Marseille - site de Saint Charles	23	30	32	32	170

CUPGE Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique (MPCI)	Marseille - site de Saint Jérôme	24	24	25	25	25
CUPGE Sciences de la Vie et de la Terre : préparation aux concours B Agro et Vétô	Marseille - site de Saint Charles	23	30	30	30	24
Sciences de la Vie et de la Terre Coursus Master Ingénierie	Marseille - site de Saint Charles					30
Sciences de la Vie Coursus Master Ingénierie	Marseille - site de Luminy					30
DU préparant au BTS Opticien - Lunetier	Marseille	21	11	19	17	35

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

* Année 2017-2018, en cas d'augmentation constante des IA lors des 3 dernières années

Formations	Site						PREPARATIONS					
							2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017- 2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels
Aix-Marseille Université - Polytech Marseille	Marseille	Formations d'ingénieurs	Concours Geipi Polytech	bac S		Sélective	164	143	150	152	150	
Aix-Marseille Université - Site d'Aix en Provence	Aix-en- Provence	Prépa	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion			34	23	24	27	50	

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

* Année 2017-2018, en cas d'augmentation constante des IA lors des 3 dernières années

SCIENCES - Capacités d'accueil Parcoursup 2018								
Formations	Site	2015-2016 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2016-2017 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	2017-2018 Nombre total d'étudiants hors redoublants et internationaux hors APB	Moyenne des IA des 3 dernières années OU année 2017-2018 (hors redoublants et internationaux recrutés hors APB)*	Capacité 2018 sans moyens spécifiques additionnels	Capacité 2018 avec moyens spécifiques additionnels	
Portail René Descartes (création)	Aix-en- Provence						140	
Informatique		59	61	67	67			
Mathématiques		47	41	45	44			
Physique		31	31	27	30			
Mécanique	L3 désuspendue							
Portail Marie Curie (création)	Aix-en- Provence						140	
Chimie		30	29	31	30			
Physique		31	31	27	30			
Sciences pour l'ingénieur Sciences et Technologies		44	83	68	65			
Portail Louis Pasteur (création)	Aix-en- Provence						220	
Chimie		30	29	31	30			
Sciences de la Vie		123	106	85	105			
Sciences de la vie et de la terre		62	69	60	64			
Sciences sanitaires et sociales		9	16	16				
Portail René Descartes (création)	Marseille - site de Luminy						140	
Informatique		51	46	84	60			
Mathématiques		30	46	32	36			
Physique		42	29	51	41			
Mécanique	L3 désuspendue							
PES						30		
Portail Louis Pasteur (création)	Marseille - site de Luminy						370	
Chimie		32	26	27	28			
Sciences de la Vie		145	136	177	153			
Sciences de la vie et de la terre		94	92	96	94			
Sciences sanitaires et sociales								
PES						30		
Portail René Descartes (création)	Marseille - site de Saint Charles						190	
Informatique		89	86	89	88			
Mathématiques		98	79	85	87			
Physique		18	23	22	21			
Mécanique	L3 désuspendue							
PES						30		
Portail Marie Curie (création)							

Chimie	Marseille - site de Saint Charles	23	28	28	28	80
Physique		18	23	22	21	
Sciences pour l'ingénieur		69	68	63	67	
Sciences et Technologies						
PES					30	
Portail Louis Pasteur (création)						
Chimie	Marseille - site de Saint Charles	23	28	28	28	420
Sciences de la Vie		238	244	230	237	
Sciences de la vie et de la terre		88	97	104	104	
Sciences sanitaires et sociales						
PES					30	
Portail Marie Curie (création)						
Chimie	Marseille - site de Saint Jérôme	29	24	24	26	130
Physique		17	22	20	20	
Sciences pour l'ingénieur		69	68	63	67	
Sciences et Technologies						
PES					30	
Portail René Descartes - Formation à distance (création)						
Informatique		18	33	54	54	200
Mathématiques		35	41	41	39	
Physique		24	28	33	33	
Mécanique		L3 désuspendue				
Portail Marie Curie - Formation à distance (création)						
Chimie		5	12	9	9	200
Physique		24	28	33	33	
Sciences pour l'ingénieur						
Sciences et Technologies						
Portail Louis Pasteur - Formation à distance (création)						
Chimie		5	12	9	9	200
Sciences de la Vie		87	142	162	130	
Sciences de la vie et de la terre		24	28	33	33	
Sciences sanitaires et sociales						
Sciences et Humanités	Marseille - site de Saint Charles	54	60	61	61	60
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Marseille - site de Saint Charles	23	30	32	32	80

CUPGE Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique (MPCI)	Marseille - site de Saint Jérôme	24	24	25	25	25
CUPGE Sciences de la Vie et de la Terre : préparation aux concours B Agro et Vétô	Marseille - site de Saint Charles	23	30	30	30	24
Sciences de la Vie et de la Terre Coursus Master Ingénierie	Marseille - site de Saint Charles					30
Sciences de la Vie Coursus Master Ingénierie	Marseille - site de Luminy					30
DU préparant au BTS Opticien - Lunetier	Marseille	21	11	19	17	35

* Moyenne des inscriptions administratives (IA) des 3 dernières années

* Année 2017-2018, en cas d'augmentation constante des IA lors des 3 dernières années